

l'opinion publique ou de le perdre dans l'esprit du Roi... Si dans le Grand-Duché il y avait liberté de la presse les plus criants abus qu'on en ferait ne seraient attribués qu'aux écrivains individuellement. Mais comme il y a là une censure exercée par les plus hauts fonctionnaires la responsabilité de ces publications inconvenantes et odieuses retombe sur l'administration qu'on suppose être d'accord ou d'intelligence avec les écrivains qui peuvent afficher d'autant plus d'insolence qu'il leur est permis de se cacher derrière le voile de l'anonyme.»¹⁾

Dans les premiers temps le *Journal* avait ménagé la personne du vicaire. Il avait trouvé des formules adroites et même franchement élogieuses : « La sollicitude de notre digne prélat s'étend également à toutes ses ouailles », écrit-il en 1842 à la nouvelle que Laurent fera prêcher l'avent par des prédicateurs français ; il y voit un « hommage à la légalité qui consacre la langue française comme aussi nationale que l'autre ». Mais peu à peu, à mesure que les rapports de Laurent avec le gouvernement se détériorent, le ton bénin devient plus âpre. Les premiers démêlés avec la loge trouvent leur écho dans le *Journal* rédigé par deux maçons éminents. Un vicaire de la paroisse St-Pierre ayant prêché contre les francs-maçons le journal cite les articles organiques pour confondre le vicaire : « Où avez-vous puisé une doctrine qui ne s'est jamais pratiquée à Luxembourg depuis plus de 70 ans que la franc-maçonnerie y existe ? » (12 août 1843). Le même numéro accueille une protestation de loyalisme à l'égard du vicaire apostolique signée par les curés-doyens du diocèse (en réponse aux attaques dont Laurent a été l'objet au cours de la session des Etats), mais la fait suivre de remarques désobligeantes destinées à éclairer les habitants du pays : « Plus on cherchera à leur montrer la thière comme leur signal de ralliement plus ils s'appuient contre le trône de leur prince. Avons-nous donc besoin de demander à Rome des règlements pour notre administration intérieure ? » (23 août) Quelques jours plus tard « un père de famille » oppose la Déclaration gallicane de 1682 aux nouvelles tendances ; un autre correspondant assure qu'il vient de terminer une dissertation « appuyée de preuves authentiques » sur la question suivante : les bulles d'excommunication contre les francs-maçons obligent-elles les catholiques à renoncer à la franc-maçonnerie ? (30 août). L'ironie n'est pas absente de ces leçons : un lecteur qui avoue ne pas être de la secte voudrait savoir à quoi reconnaître les maçons dans la rue ; un « ancien maître d'école » l'invite à se défier des « gens portant barbe de bouc, petits manteaux noirs et fronçant d'habitude les sourcils ». (2 septembre). Le *Journal* se plaît à souligner tout ce qui, dans l'administration de Laurent, rompt avec la tradition des prédécesseurs qui ont tenu en échec les « forces de l'obscurantisme ».

* *

¹⁾ Lettre au roi, 26 octobre 1843. Arch. de l'Evêché.